

28 novembre 2025

Direction juridique & administration générale

Service Élections

Objet : Commission de contrôle des listes électorales – Composition et réunion annuelle

VU le Code électoral, notamment les articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2024-07-11-00011 ;

AVIS EST DONNÉ :

QUE le 11 janvier 2024, la préfète de l'Ardèche a nommé les membres de la Commission de contrôle des listes électorales pour la commune d'Aubenas ;

QUE les membres de la Commission de contrôle des listes électorale sont nommé pour trois ans ;

QUE l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorale pour les communes de l'arrondissement de Largentière est annexé au présent avis pour référence ;

QUE la Commission de contrôle des listes électorales est composée des membres suivants :

- Monsieur Max BOUSCHON
- Madame Françoise TASTEVIN
- Madame Monique ROGIER
- Madame Patricia ROUX
- Monsieur Roger KAPPEL

QUE la Commission de contrôle des listes électorales se réunira le 5 décembre 2025 à 14h00 en Salle du Conseil de la Mairie d'Aubenas, 4 place de l'Hôtel de Ville, 07200 Aubenas.

QUE les réunions de la Commission de contrôle des listes électorales sont publiques.

Samy Abdennebi, *Directeur*
Direction juridique & administration générale
Service Élections